Vidéoprotection

La vidéoprotection est un outil essentiel pour renforcer la sécurité des territoires. Seine-et-Marne Numérique accompagne les communes dans la mise en place, la réingénierie ou l'extension de leurs projets de vidéoprotection, en proposant un service complet couvrant toutes les étapes, des études préalables à l'exploitation des systèmes.

Grâce à la centrale d'achat de Seine-et-Marne Numérique, les communes bénéficient d'un accès simplifié à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialement conçu pour répondre à leurs besoins.

L'objectif est de permettre aux collectivités locales de maîtriser pleinement leurs projets de vidéoprotection en assurant un suivi à chaque étape, de la création à la maintenance. Pour atteindre cet objectif, le titulaire du marché public peut réaliser des audits des périmètres géographiques à couvrir, définir des orientations techniques adaptées, formaliser les besoins à travers des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE), et accompagner les collectivités dans le suivi de la mise en œuvre et de la maintenance des équipements.

Cette initiative vise à renforcer le « bouclier de sécurité » du Département en offrant des solutions techniques adaptées, immédiatement disponibles et sans nécessité de procédures complexes pour les communes.

Vous pouvez télécharger, via le lien ci-dessous, la plaquette d'information sur le marché d'assistance en matière de vidéoprotection :

- seine-et-marne-numerique_pres_marche_ca_amovp.pdf 14433.4 Mo

Pour raccorder vos équipements de vidéoprotection en fibre optique : https://www.seine-et-marne-numerique.fr/reseau-semfor77#page-titre3

Pour de plus amples renseignements, nous vous prions de contacter les services numériques du syndicat via le formulaire de contact prévu à cet effet.